

Santé Québec et autonomie des groupes communautaires

Entre contrainte et pouvoir d'agir

Octobre 2025



Depuis 2022, la Coalition Avenir Québec (CAQ) a entrepris une grande réforme en vue de transformer notre système public de santé et de services sociaux



Plan santé



Projet de loi 15



Modification de la loi
LSSS devient LGSSS

Objectifs visés de cette 9^e réforme par la Coalition Avenir Québec :



Efficacité



Faciliter l'accès aux soins



Rapprocher les décisions des personnes concernées
(décentraliser)



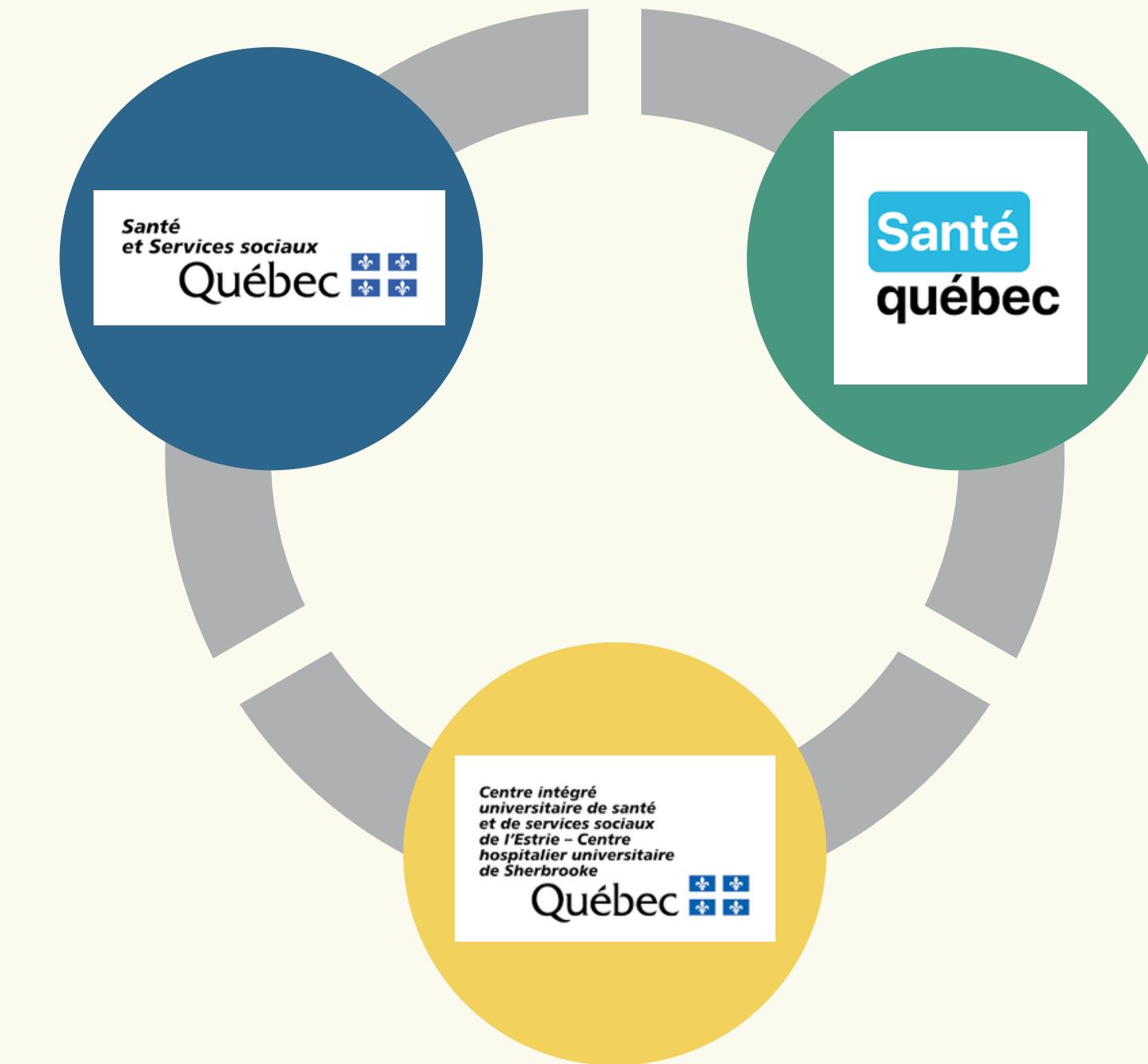
Est-ce que cette réforme permettra
d'atteindre ces objectifs?



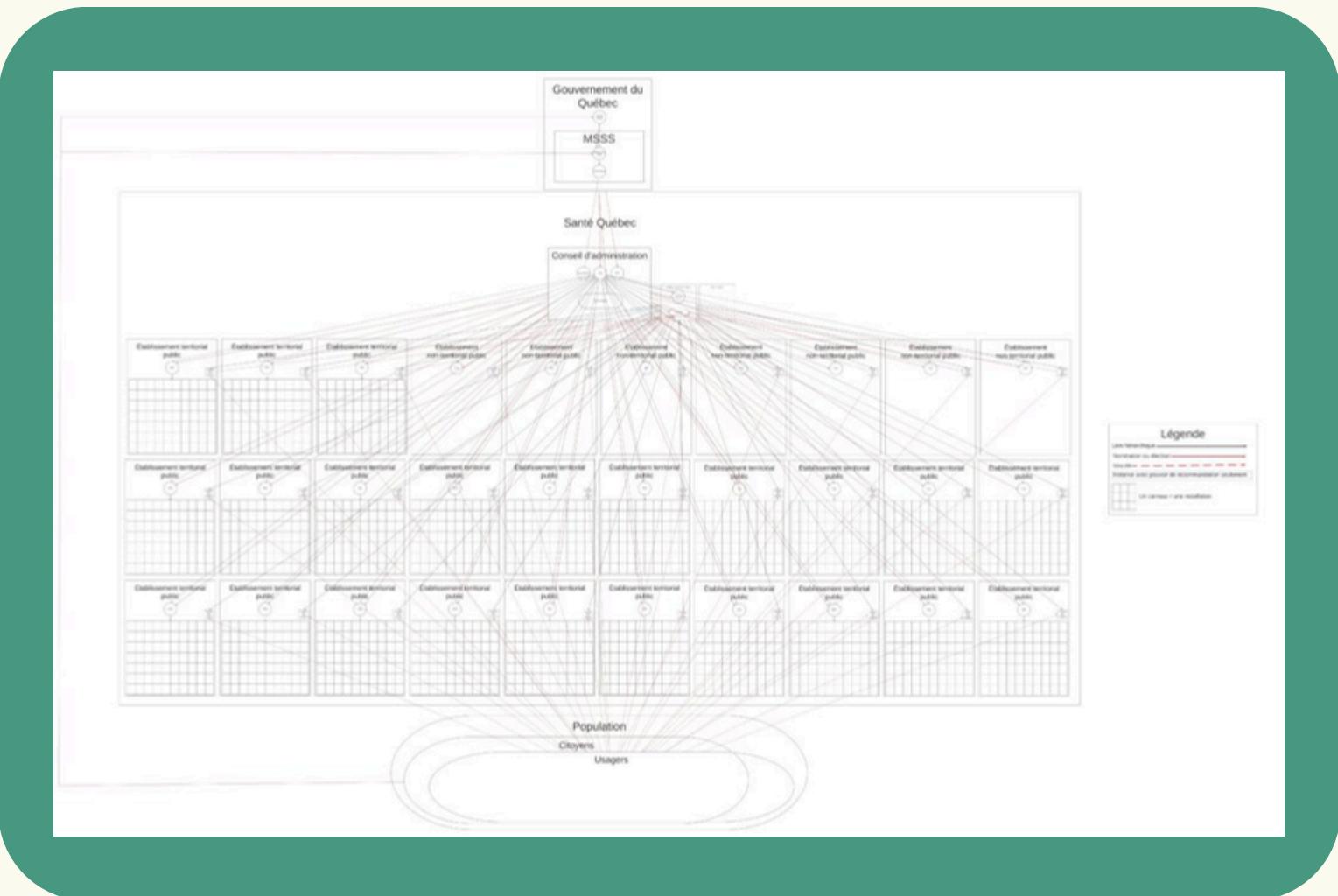
ROC
estrie

Quelles transformations le gouvernement est-il en train de faire avec l'arrivée de ce nouvel acteur dans notre système public de santé?

- 1 Centralisation
- 2 Privatisation
- 3 Déresponsabilisation



Centralisation



- Perte de pouvoir régional et local
- Éloignement des décisions du terrain et de la population

- Abolition des conseils d'administration (CA) au profit de conseils d'établissement (CE) qui n'auront qu'un rôle aviseur (non décisionnel)

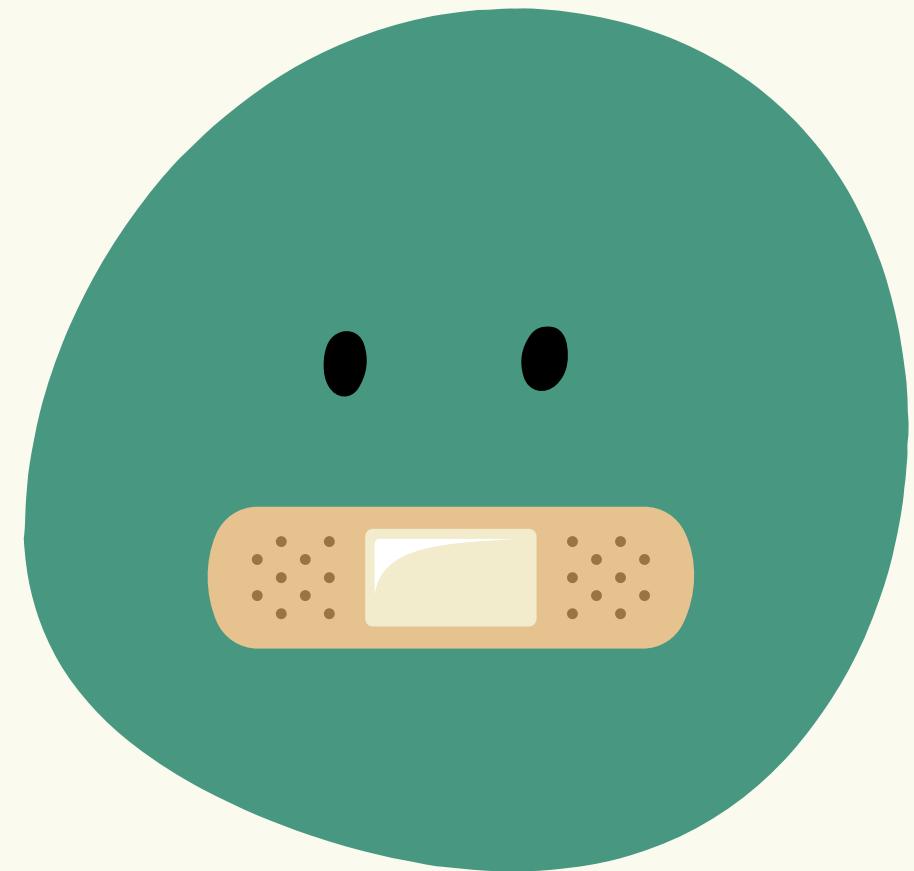
- Abolition des comités d'usagers des hôpitaux locaux, maintien de seulement 1 par CISSS/CIUSSS

- Crédit d'un comité national des usagers nommé par Santé Québec

- Employeur unique



Nos craintes au niveau démocratique



- Moins de participation citoyenne
- Services moins adaptés aux besoins de la population
- Moins de possibilité pour le communautaire de se faire entendre en l'absence d'assemblées publiques des CA de CISSS/CIUSSS
- Perte de la liberté syndicale, atteinte aux droits des travailleurs et travailleuses

Privatisation



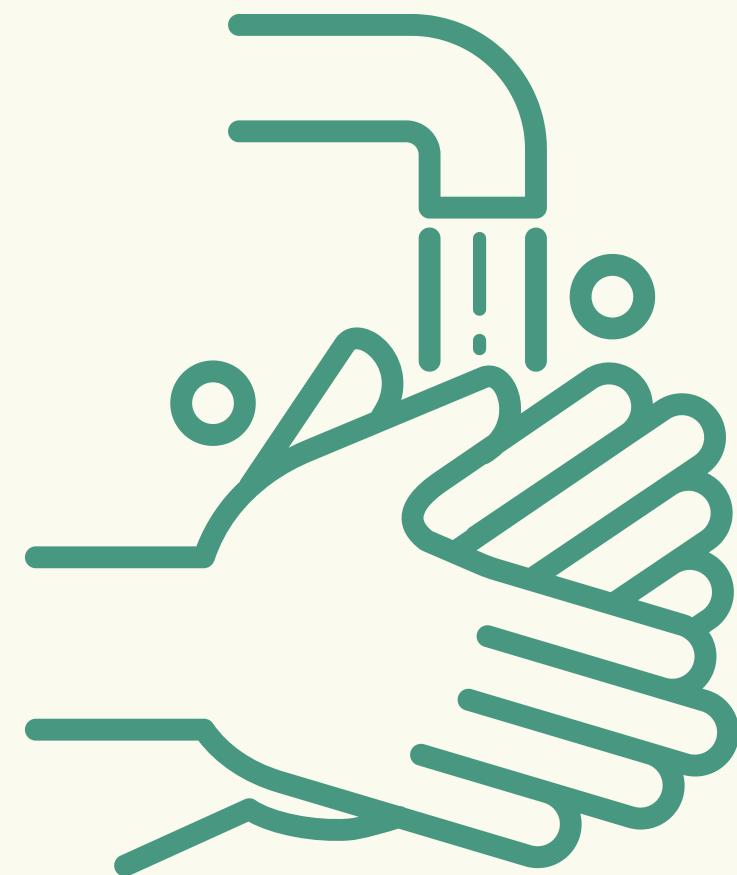
- Pas de débat public sur l'intégration du privé dans notre système public
- Création de cliniques privées financées grassement avec des fonds publics
- Le privé accapare les ressources du public
- Un système à 2 vitesses
- Contrevient aux principes à la base de la création du réseau public

Nos craintes



- Augmente inégalités dans l'accès aux services : des services de meilleure qualité pour les plus riches
- Dégradation du réseau de santé public
- Départ des travailleuses et travailleurs du public vers le privé
- Augmentation des coûts pour toute la société
- Application de la règle du plus bas soumissionnaire en santé avec le risque de faire baisser la qualité des soins ou la diversité des services offerts au public

Déresponsabilisation



- Création de Santé Québec sépare décisions des opérations
- Sépare le politique de l'administratif
- Latitude décisionnelle plus grande au ministre
- Entraine une certaine impunité au ministère
- Passage d'une vision de responsabilité populationnelle à responsabilité partagée

Quelle sera la place des organismes communautaires autonomes (OCA) dans ce système?



- Communautaire = prestataire de services
- Ne respecte pas notre autonomie
- Identifie les organismes communautaires comme en faisant partie du réseau, au même titre que les CLSC, les groupes de médecine de famille et les urgences.
- En contradiction avec les engagements contenus dans la politique gouvernementale sur l'action communautaire

Nos craintes pour l'ACA :



- Perte d'autonomie pour les organismes
- Délestage sur les OCA
- Le communautaire donne des services plutôt que de faire de la transformation sociale
- Le communautaire comme fournisseur de services de santé à moindre coût (cheap labor)
- Le communautaire encore plus intégré dans le réseau de la santé

Nos craintes pour le PSOC :



- Perte du PSOC généraliste
- Perte de régionalisation du PSOC et de la marge de manœuvre régionale
- Les spécificités de chaque région encore moins prises en compte
- Financements par secteur en fonction des causes « chouchou »
- Moins d'équité entre les groupes et plus de compétition

Rappel du rôle des organismes communautaires autonomes



- Autonomie
- Prévention
- Approche globale de transformation sociale
- Relation de complémentarité et partenariat avec le réseau public



ROC
estrie



[Watch video on YouTube](#)
Error 153
Video player configuration error



Pause vidéo avec une capsule de la Table
régionale des organismes communautaires
du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Autonomie

Critère no

4

de l'action
communautaire

Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations*

Le critère relatif à l'autonomie sert à marquer la distance nécessaire entre l'organisme et les pouvoirs publics. On pense, par exemple, à des normes, des lois, des programmes gouvernementaux ou à d'autres types d'exigences qui dicteraient ou orienteraient les pratiques ou les approches d'intervention d'un organisme communautaire ou qui constituerait une forme d'ingérence dans la gestion de ses affaires.

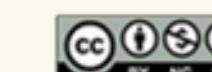
*source : Politique de reconnaissance de l'action communautaire (PRAC)

6 dimensions de l'autonomie*

- 1 Autonomie juridique dans nos fondements
- 2 Autonomie politique
- 3 Autonomie dans nos pratiques
- 4 Autonomie dans notre financement
- 5 Autonomie de gestion
- 6 Autonomie dans nos alliances



*source : Observatoire de l'ACA



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution / Utilisation non commerciale / Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY NC SA 4.0). Attribution : Observatoire de l'ACA, graphisme : Émilie Tremblay, 2023.

Prévention et approche globale

Critère no

7

de l'action
communautaire
autonome

Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées*

L'approche globale et citoyenne renvoie au désir d'agir en fonction de la volonté, des besoins et des capacités des membres. La prévention et la sensibilisation sont au cœur des pratiques et des interventions. Ces dernières font appel à une vision globale des facteurs influençant l'état d'une personne ou d'un groupe.

*source : Politique de reconnaissance de l'action communautaire

Transformation sociale

Critère no

6

de l'action
communautaire
autonome

Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme qui favorise la transformation sociale*

La mission de l'organisme s'articule dans le contexte d'un processus de prise en charge démocratique par lequel la communauté manifeste sa volonté et sa capacité de définir elle-même la réponse à certains de ses besoins. L'action menée par l'organisme n'est pas que curative; elle est préventive et renvoie à une approche d'intervention qui ne se limite pas à la stricte livraison d'un service quelconque.

*source : Politique de reconnaissance de l'action communautaire

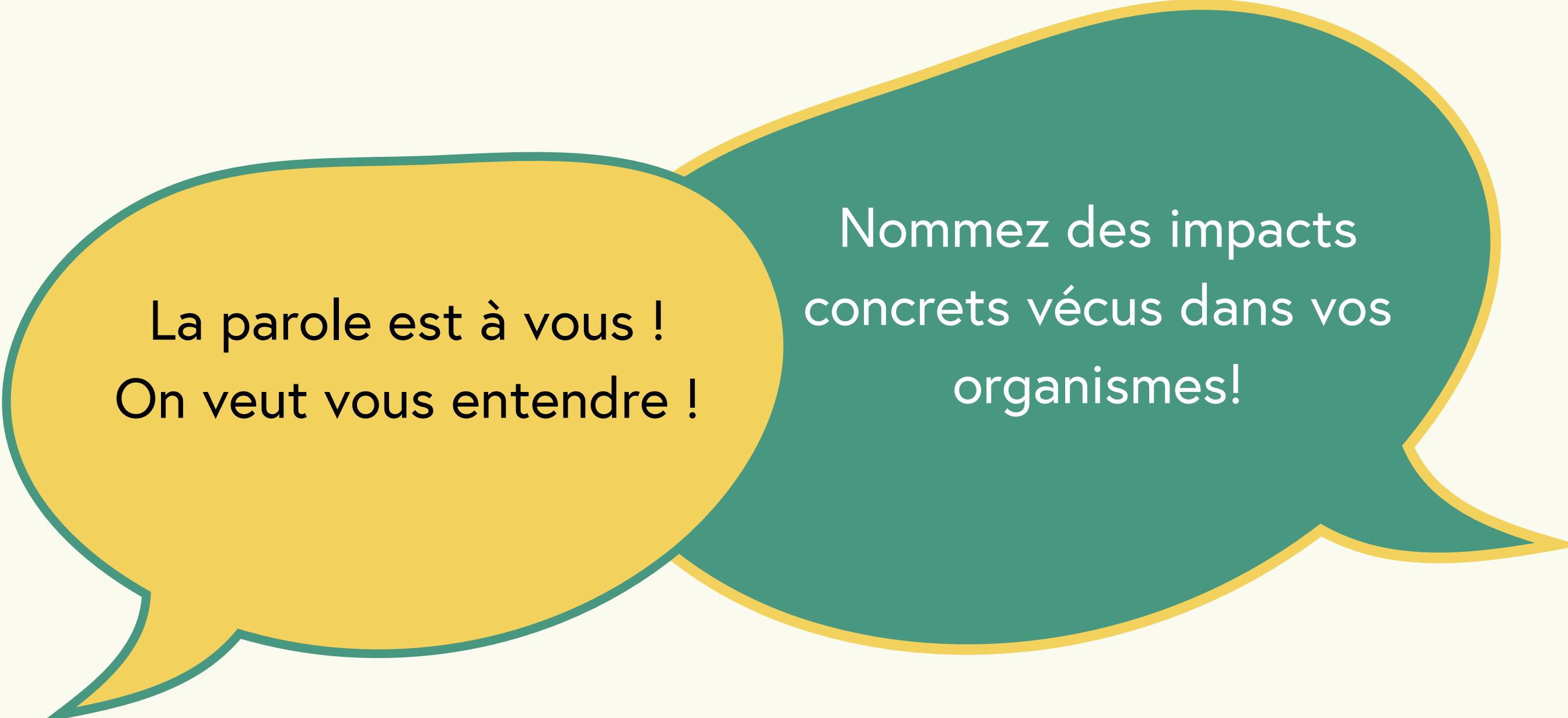
Relation de complémentarité et partenariat avec le réseau public



Les organismes communautaires reflètent la portion de nos infrastructures sociales distincte des services publics de l'État et mise en place par les citoyens et citoyennes pour améliorer les conditions quotidiennes de vie des Québécoises et des Québécois. Ces organismes communautaires constituent des lieux ouverts à une grande diversité d'engagements desquels émergent non seulement la réflexion sur de nouvelles réalités, mais aussi des façons de faire et des interventions différentes et novatrices. Pour préserver cet acquis, il nous faut respecter leur autonomie, maintenir la distance nécessaire entre eux et l'appareil étatique.

Extrait de la PRAC – Politique de reconnaissance de l'action communautaire p. 15

Les impacts de ce changement de cap sur le terrain

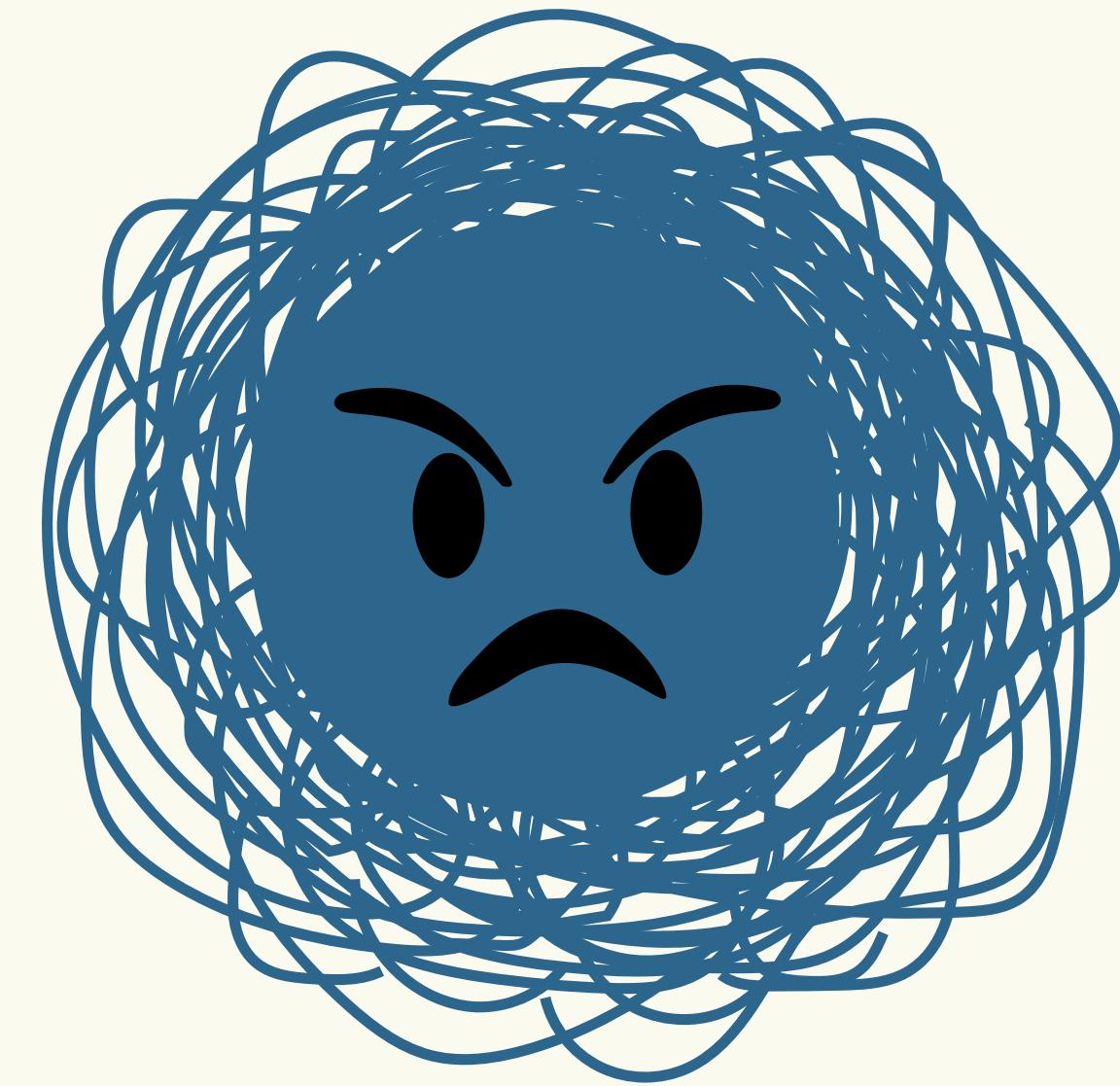


La parole est à vous !
On veut vous entendre !

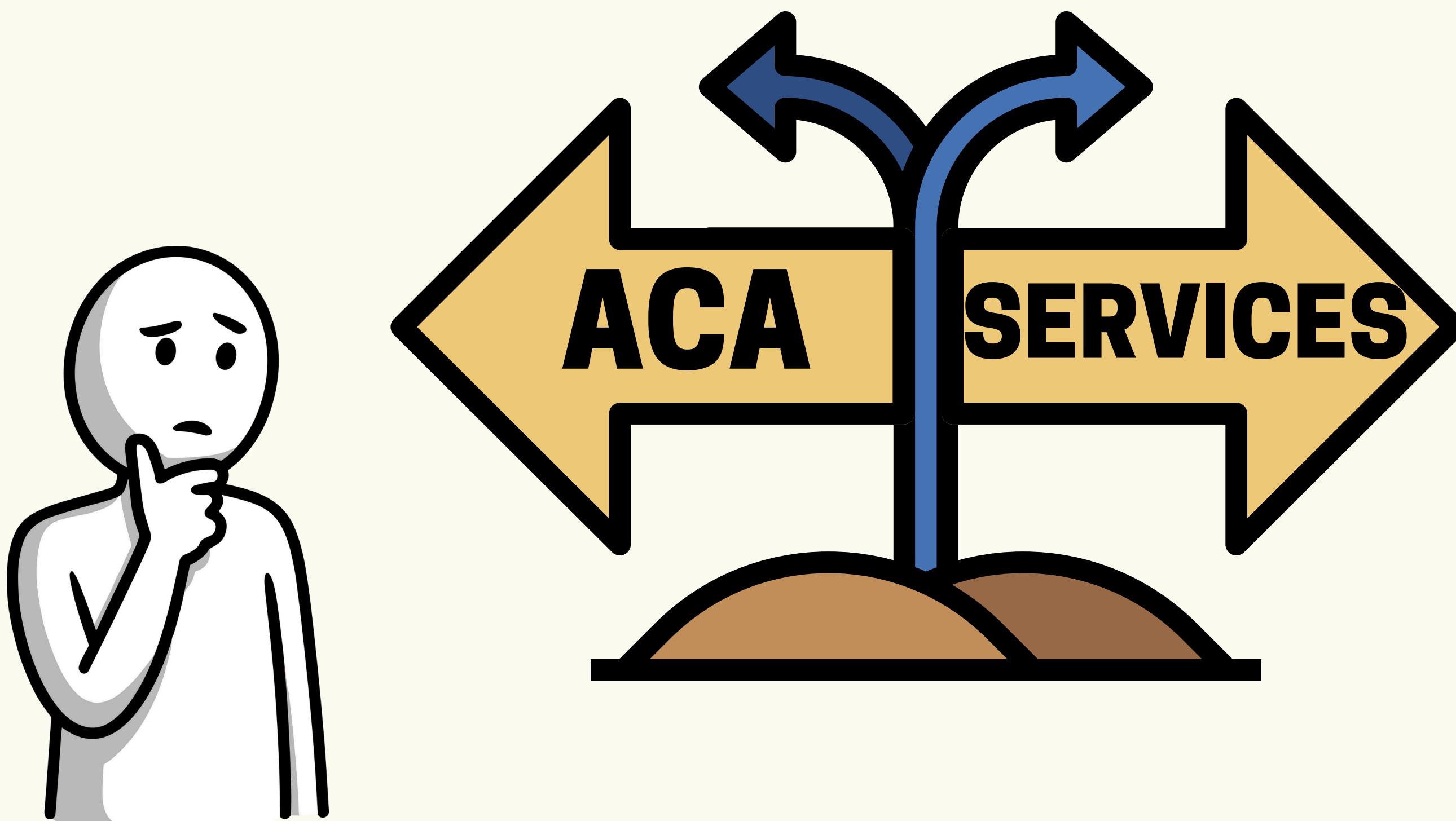
Nommez des impacts
concrets vécus dans vos
organismes!

Quel serait le pire scénario qui pourrait survenir dans 5 ans?

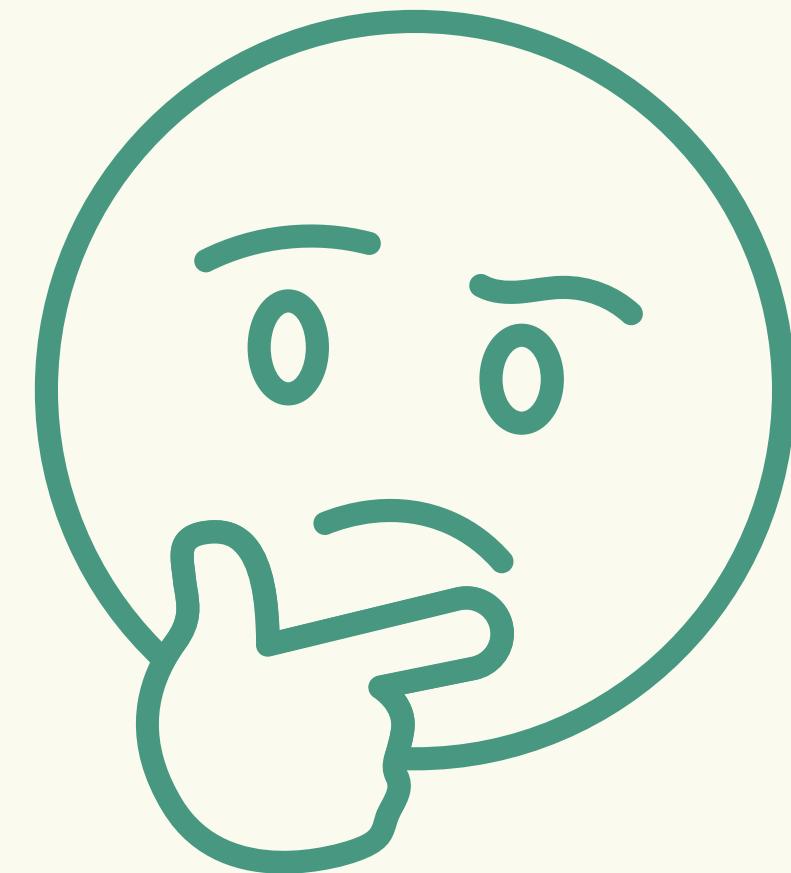
Pour votre organisme, pour le territoire, pour l'action communautaire autonome...



Comment éviter ce scénario et changer le cours des choses?



Que devrions-nous mettre en place ?
Quels sont nos leviers d'actions individuelles et collectives ?
Sur quoi avons-nous un pouvoir d'agir?
Qui devrait faire partie de la discussion?



Quel est notre rôle et notre pouvoir d'agir ?



Des outils et des ressources pour se solidariser



**COALITION
SOLIDARITÉ SANTÉ**



Votre CDC



**ROC
estrie**

Vous avez des questions ou des commentaires?

L'équipe du ROC est là pour vous aider et vous soutenir. Nous offrons aussi d'autres outils et d'autres formations pouvant vous aider à mieux accomplir votre rôle à l'intérieur du mouvement de l'ACA!

Contactez-nous :

rocestri@rocestri.org

OU visitez notre site web :

www.rocestri.org